



**BNP PARIBAS**

Certifié Conforme  
à l'original

  
Thierry MARTIN

**BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE**

Société Anonyme au capital de 13.829.320 euros  
Siège Social : 1 boulevard Haussmann - 75009 PARIS  
393 095 757 R.C.S. PARIS

Administrateur  
DIRECTEUR  
GENERAL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
-----

**Procès-verbal de la séance du 23 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le 23 mai,

Les membres du Conseil d'Administration de la société BNP Paribas Antilles Guyane, société anonyme au capital de 13.829.320 euros dont le siège social est situé au 1, boulevard Haussmann - 75009 PARIS et immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 393 095 757 (ci-après désignée la « **Société** »), se sont réunis à 14 heures 02 (heure de Paris), dans les locaux de la société BNP Paribas SA, sis, 163 boulevard McDonald – 75019 Paris, et à 8 heures 02 (heure de Martinique et de Guadeloupe) dans les locaux de la Société, sis 72 avenue des Caraïbes – 97200 Fort de France, sur convocation de Monsieur Vincent Rubinstein, Président du Conseil d'Administration.

## **ADMINISTRATEURS PRESENTS OU REPUTES PRESENTS/PARTICIPANTS**

|                                                                              |                                                                 |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| <b>Monsieur Vincent RUBINSTEIN</b>                                           | Administrateur et Président du Conseil d'Administration,        |
| <b>Monsieur Thierry MARTIN</b>                                               | Administrateur et Directeur Général,                            |
| <b>Madame Natacha ARISTIDE née NAZAIRE</b><br>(en visioconférence)           | Administratrice,                                                |
| <b>La société BNP PARIBAS SA</b> représentée par<br>Madame Christelle FROGER | Administratrice, représentée par Monsieur<br>Vincent RUBINSTEIN |

## **PARTICIPENT EGALEMENT A LA SEANCE**

|                                                                                                                                                  |                                                                                                                                              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Madame Ketty PIERROT</b><br>(en visioconférence)                                                                                              | Membre de la délégation du Personnel du Comité Social et Economique appartenant à la catégorie des cadres techniciens et agents de maîtrise, |
| <b>Madame Catherine BONBONNE</b><br>(en visioconférence)                                                                                         | Membre de la délégation du Personnel du Comité Social et Economique appartenant à la catégorie des employés et ouvriers,                     |
| <b>La société DELOITTE et ASSOCIES</b> , représentée par <b>Madame Anne-Elisabeth PANNIER</b> et <b>Monsieur Marc ARHOUL</b> (en téléconférence) | Co-Commissaires aux comptes titulaires,                                                                                                      |
| <b>La société MAZARS SA</b> , représentée par <b>Monsieur Simon DUBOIS</b> (en téléconférence)                                                   | Co-Commissaire aux Comptes titulaire,                                                                                                        |
| <b>Madame Marie-Andrée CALLEGARI</b>                                                                                                             | Responsable Conformité BCEF Outre-Mer                                                                                                        |
| <b>Mesdames Charlotte BARET et Kim MARQUART</b> (en visioconférence)                                                                             | Responsable juridique et Conseillère juridique Corporate Law LEGAL                                                                           |
| <b>Madame Ségolène MATHIS</b><br>(en visioconférence)                                                                                            | Invitée                                                                                                                                      |

**Monsieur Raymond MICHEL**  
(en visioconférence)

Invité

**Madame Nathalie LOUIS-FERDINAND**  
(en visioconférence)

Secrétaire de séance

## **-I-**

Monsieur Vincent RUBINSTEIN, préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration (ci-après désigné le « **Président de séance** »).

Le Président de séance procède à l'identification des administrateurs et autres participants présents physiquement, par visioconférence et téléconférence.

Puis, après avoir constaté que 100% des membres du Conseil sont représentés à la présente réunion, il déclare que le quorum est atteint et que le Conseil d'Administration peut en conséquence valablement délibérer.

## **-II-**

Le Président de séance ouvre la séance et rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Formation « Fit and Proper » et « AML et RSE » à l'attention des administrateurs ;
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 13 octobre 2023 ;
3. Exposé du Directeur Général sur la situation de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et les résultats dudit exercice ;
4. Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
  - a. Proposition d'affectation du résultat
  - b. Synthèse des Commissaires aux comptes
5. Prévisions d'activité et de résultats pour l'exercice à clore au 31 décembre 2023 ;
6. Plan Stratégique 2022-2025
  - Nos prochaines étapes
  - SAB
7. Point sur la gouvernance de la Société : présentation et approbation du « Yearly Report » 2023 ;

8. Examen des conventions entrant dans le champ d'application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
9. Démission de Madame Natacha Aristide née Nazaire de son mandat d'administratrice et de ses fonctions de Directeur Général délégué et dirigeant effectif au sens de l'article L. 511-13 du Code monétaire et financier de la Société ;
  - a. Nomination de Madame Ségolène Mathis en qualité d'administratrice en remplacement de Madame Natacha Aristide née Nazaire
  - b. Nomination de Monsieur Raymond Michel en qualité de Directeur Général Délégué et dirigeant effectif au sens de l'article L. 511-13 du Code monétaire et financier de la Société, détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération
10. Situation des mandats des administrateurs et du Directeur Général ;
11. Démission du co-commissaire aux comptes titulaire de la société Mazars SA ; proposition de nomination d'un nouveau co-commissaire aux comptes titulaire de la Société EY SA ;
12. Proposition de nomination d'un nouveau co-commissaire aux comptes suppléant de la Société EY SA ;
13. Rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'article L. 225-184 du Code de commerce sur les options de souscription et d'achat d'actions ;
14. Rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'article L. 225-197-4 du Code de commerce sur les attributions gratuites d'actions ;
15. Préparation et convocation de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle :
  - a. Ordre du jour,
  - b. Projet de rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, en ce compris le rapport sur le gouvernement d'entreprises,
  - c. Texte des projets de résolutions.
16. Ratification des décisions excédant les pouvoirs délégués ;
17. Suivi des missions SF de l'Inspection Générale et suite du contrôle ACPR de 2019 ;
18. Communication sur les suites de la mission d'Audit ACPR de 2019 ;
19. Informations sur les incidents significatifs du risque opérationnel;
20. Rapports réglementaires ;

21. Plan de contrôle des chèques imposé par le règlement n°2002-01 du 18 mars 2002 du Comité de la réglementation bancaire et financière ;
22. Point sur l'actualisation du dispositif de lutte contre le blanchiment et sur le plan de remédiation ;
23. Rapport annuel établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sur l'organisation des dispositifs de contrôle interne de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de gel des avoirs ;
24. Responsabilité des fonctions de contrôle périodique et permanent en matière de Lutte Contre le Blanchiment et Financement du Terrorisme (ci-après « LCB-FT ») au sein de BNP Paribas Antilles Guyane ;
25. Information annuelle sur la mise en œuvre MIF 2 ;
26. Questions diverses ;
27. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

### -III-

#### **1. Formation « Fit and Proper » et « AML et RSE » à l'attention des administrateurs**

Madame BARET informe les administrateurs de l'arrivée d'une nouvelle réglementation au sein du Groupe BNP Paribas quant au choix des nouveaux administrateurs. Deux guides sont mis à disposition : le guide EBA qui donne les orientations à appliquer, les recommandations à suivre et le guide ECB qui fournit un formulaire à compléter.

Il y a une double application de cette nouvelle réglementation :

- a. Individuelle : qui concerne les entités régulées dans l'Union Européenne,
- b. Base consolidée : qui s'applique au Groupe.

L'application individuelle repose sur 7 critères :

- la compétence collective,
- l'expérience,
- l'honorabilité,
- l'indépendance d'esprit,
- l'indépendance formelle (pas requise en France hexagonale),
- la disponibilité
- le cumul des mandats (1 exécutif + 2 non exécutifs ou 4 non exécutifs, dans la limite de 10 mandants).

La mise en place de formations est obligatoire, de même que la diversité homme/femme (40% du sexe sous représenté pour les Conseils d'Administration composé de 3, 4, 6 et 8 membres) et la provenance géographique, entre autres.

Tous les membres du Conseil d'Administration et les Dirigeants effectifs sont soumis à ces règles. Concernant le Responsable de fonctions de contrôle, elles ne sont appliquées qu'au niveau du Groupe et non pas au niveau des filiales.

L'évaluation (formulaire) est soumise au superviseur dans les 15 jours qui suivent la nomination.

Concernant l'application consolidée, Madame BARET explique qu'en BNP Paribas SA, les entités doivent avoir une gouvernance. Elles sont réparties en 3 groupes :

- Groupe 1 : la Direction Générale établit la liste des règles pour 10 entités ;
- Groupe 3 : ne concerne que les entités non régulées ou peu porteuses de risques ;
- Groupe 2 : concerne toutes les autres entités.

Les missions clés de la supervision en matière de risques sont la lutte contre le blanchiment et ESG, l'évaluation de la fonction de superviseur et la revue de la gouvernance.

L'application EUGENE a été créée en interne afin de vérifier que les entités ont bien mis en place une gouvernance adéquate.

Le Président de séance demande qui, entre les administrateurs et les dirigeants, sont listés ? Madame MARQUART répond que les 2 le sont.

Elle poursuit en informant les administrateurs que la Directive CRD VI impose la mise en place du dossier d'évaluation avant la prise de poste ou, au plus tard, 30 jours après.

Le Président de séance ajoute que cette nouvelle directive entraîne de longs échanges entre le régulateur et le candidat.

Madame BARET précise que les régulateurs bénéficient d'un délai de 3 mois.

Madame MARQUART termine par le caractère obligatoire de l'évaluation des Key Function Holders, après nomination et la mise en place de fiches individuelles mentionnant le rôle et les fonctions du candidat, ainsi que la cartographie de ses tâches.

*Aucune remarque n'étant formulée, ce point est validé à l'unanimité.*

Le Président de séance informe les administrateurs que les formations « AML et RSE » seront dispensées lors d'un prochain Conseil d'Administration.

## **2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 13 octobre 2023.**

Le Président de séance soumet le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 13 octobre 2023 à l'approbation des administrateurs.

Aucune remarque n'étant formulée, le Président de séance invite le Conseil d'Administration à approuver dans tous ses termes le procès-verbal tel que présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve dans son ensemble, le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 13 octobre 2023 tel que présenté par le Président de séance.

*Cette décision est prise à l'unanimité des administrateurs présents.*

### **3. Exposé du Directeur Général sur la situation de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et les résultats dudit exercice**

Sur invitation du Président de séance, Monsieur MARTIN prend la parole et annonce un contexte 2023 inédit dû à la préparation des équipes et aux travaux préalables à la migration vers SAB qui ont beaucoup impacté sur l'activité de BNP Paribas Antilles Guyane.

La hausse des taux a été un avantage dans le résultat de la filiale.

Sur le Corporate, la hausse des taux a provoqué la mise en stand-by des projets et tous nos gros dossiers n'ont pas pu voir le jour en 2023.

2023 a été une année de 9 mois au point de vue commercial à cause de la migration. Le dernier quadrimestre a été consacré à l'acculturation de la banque au quotidien, à l'adaptation des outils et à l'accompagnement des clients ; le facteur clé de notre bascule.

Ce changement de process s'est effectué dans un contexte d'instabilité du point de vue Ressources Humaines avec un nombre de départs à la retraite important, accéléré avec l'arrivée de SAB.

Des Masterclass ont été mises en place pour offrir un moment d'échange aux collaborateurs. Leur nombre est en diminution, ce qui indique que SAB commence à être acquis.

Concernant le Retail, BNP Paribas Antilles Guyane sort d'une période où le nombre de clôtures de comptes a été conséquent. Il faut retrouver une évolution positive du parc de clients actifs. Les premiers chiffres de l'année 2024 montrent que nous sommes sur la bonne voie.

Madame PIERROT demande si des embauches sont prévues pour remplacer les départs à la retraite et s'interroge sur le manque d'un CAP à l'agence de Saint-Barth.

Monsieur MARTIN répond que concernant Saint-Barth, normalement d'ici environ un mois, l'embauche sera effective. Il précise que dans les autres agences, le problème d'effectif est sous contrôle quel que soit le territoire. Dans les services du Back et Middle, les départs à la retraite ne seront pas remplacés 1 pour 1. En cas de difficultés dans l'organisation d'un service, nous aurons recours à un renfort en CDD. L'étude de l'impact de SAB sur les équipes doit être approfondie pour pérenniser d'éventuelles nouvelles embauches.

Le Président de séance précise que l'attitude « self care » des clients a également provoqué une diminution des effectifs sur l'ensemble des banques et pas seulement pour la filiale. Concernant la nouvelle agence de Saint-Barth, il y a un vrai sujet de recrutement, notamment celui d'un banquier privé, car la clientèle de Saint-Barth génère des dépôts conséquents qui portent la filiale et doit contribuer à un retour aux bénéfices.

Monsieur MARTIN continue en abordant le sujet des crédits des particuliers. Une diminution de 60% des crédits immobiliers est à noter. L'immobilier est impacté par la hausse des taux. Concernant les entreprises, la production des crédits à long et moyen terme a baissé par rapport à 2022 qui a été une année exceptionnelle. Pour ce qui est de nos ressources, nous devons nous repositionner sur nos dépôts à terme. Le début de 2023 a été très porteur.

De point de vue épargne financière, l'agence de Saint-Barth a bien travaillé, notamment en termes d'assurances vie. La collecte de capitaux extérieurs doit être mise en place. Il est important de signaler que BNP Paribas Antilles Guyane ne bénéficie pas des mêmes offres que BNP Paribas SA concernant le Retail et la Banque Privée.

Pour augmenter notre production et retrouver une dynamique commerciale forte, certains process dans SAB sont à revoir en les digitalisant et en les automatisant. Il faut renforcer notre intensité relationnelle. Avec ATLAS, le taux d'incidences était très élevé. SAB nous a permis de retrouver de la sérénité.

Nous allons lancer dans les prochaines semaines l'offre IARD, et la signature électronique.

Madame MATHIS demande si cette signature électronique concernera les 3 marchés.

Monsieur MARTIN répond que pour démarrer seul des actes simples du marché des particuliers seront concernés par cette évolution, mais à terme les 3 marchés seront embarqués

Le Président de séance ajoute que contrairement à la SA, BNP Paribas Antilles Guyane accuse un important retard dans la mise à jour de sa segmentation clientèle, sujet clé pour mieux servir nos clients et organiser l'action et la ligne commerciale, en particulier pour le Retail. Un projet est lancé pour bénéficier d'une nouvelle segmentation sous SAB d'ici la fin de l'année, en priorisant la ligne de métier Retail, particuliers et professionnels.

Monsieur MARTIN poursuit en disant que la vraie transformation de la banque commence maintenant avec comme projets pour le dernier trimestre 2024 :

- « Contact » qui va améliorer l'accessibilité de nos agences à nos clients, et
- CRC, le développement de l'accès à distance pour nos clients.

Du point de vue des risques, la situation économique de la ZAG a bénéficié d'une bonne année touristique, contributeur d'une forme de stabilité sociale.

Cependant, un problème de rotation de porte-conteneurs aurait pu provoquer le report de l'ouverture de la nouvelle agence de Saint-Barth.

Quant à la réduction de l'empreinte carbone, elle a été perturbée par un problème de ramassage de la canne à sucre en Guadeloupe qui a empêché la transformation de la biomasse et de la bagasse en électricité propre.

Comme points positifs, il faut noter :

- Une diminution à 5% du taux d'échus avant la bascule. Aujourd'hui, nous avons un problème de visibilité de notre taux d'échus ;
- Une meilleure maîtrise du risque de crédit au quotidien car avec SAB, une opération qui entraîne un compte débiteur est automatiquement rejetée.

La tendance à la baisse de notre effectif se poursuit avec un effectif moyen, en 2023, de 318,4 ETP. De nombreux départs sont dus à un choix personnel des collaborateurs.

La téléphonie de la filiale est passée sous IP. Le « Print and Scan » devrait diminuer nos coûts.

Pour finir, la bascule vers SAB a coûté en charges pour la filiale un peu plus d'1 million d'euros, charge qui n'est pas récurrente.

Le Président de séance remercie Monsieur MARTIN pour son exposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration prend acte des informations communiquées par le Directeur Général sur l'activité de la Société et les résultats pour l'exercice 2023.

*Ce point est ratifié à l'unanimité des administrateurs présents.*

#### **4. Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

##### **○ Proposition d'affectation du résultat**

En termes de résultats, Monsieur MARTIN annonce un résultat déficitaire de 372 395 €. Il est donc impératif de développer l'activité de la filiale et continuer la diminution des frais de gestion.

Le Président de séance ajoute que le début d'exercice 2024 est bien orienté, grâce à l'activité et notre gestion actif passif favorable.

Aucune question

##### **○ Synthèse des Commissaires aux comptes**

Le Président de séance donne ensuite la parole aux commissaires aux comptes pour la présentation de leur rapport.

Madame PANNIER informe les administrateurs qu'il s'agit d'un projet de présentation assez normé et conséquent. Elle annonce également que la certification des comptes est envisagée sans réserve.

Monsieur DUBOIS ajoute que l'historique d'ATLAS est bien passé vers SAB et que les comptes sont conformes avec l'administration. Cependant quelques anomalies ont nécessité de nombreux allers-retours pour stabiliser les comptes ; d'où le report de la date du Conseil d'administration.

Madame PANNIER demande que tout soit fait en amont pour la prochaine clôture annuelle des comptes.

Monsieur DUBOIS fait remarquer que BNP Paribas Antilles Guyane est une structure ressource.

Monsieur ARHOUL met l'accent sur quelques dossiers de crédit pour lesquels une divergence d'appréciation sur le montant des provisions comptabilisées est à noter :

- SOREIDOM, particulièrement, dont la provision a été établie à hauteur de 40% de l'exposition ;
- DEMAGNY et Redoute automobile pour lesquels il craint une incertitude de recouvrement ;
- Zakar SAS qui connaît des difficultés mais pas d'impayé.

Ces cas demeurent cependant isolés.

Monsieur DUBOIS signale un décalage au niveau des PV de caisses. Concernant les travaux d'audit, il n'y a pas de commentaires.

Monsieur ARHOUL fait mention de 5 recommandations, mais une opinion sans réserve est émise sur les comptes.

Aucune question.

*Ce point est ratifié à l'unanimité des administrateurs présents.*

## **5. Prévisions d'activité et de résultats pour l'exercice à clore au 31 décembre 2023**

Le Président de séance propose un report à nouveau du poste déficitaire. Il annonce également que le RNAI devrait normalement être positif en 2024

*Cette décision est prise à l'unanimité des administrateurs présents.*

## **6. Plan stratégique 2022/2025**

Monsieur MARTIN met l'accent sur l'importance d'un recalage de certaines activités pour le développement du monitoring dans notre plan stratégique en plus de :

- L'optimisation des process,
- La digitalisation des activités,
- L'enrichissement de notre offre de services en ligne,
- « Contact », l'agence en ligne,
- Et la signature électronique.

*Ce point est ratifié à l'unanimité des administrateurs présents.*

**7. Point sur la gouvernance de la Société : présentation et approbation du « Yearly Report » 2023**

Le groupe BNP Paribas a adopté un dispositif pour répondre à ses obligations en matière de gouvernance bancaire telle que décrit dans la « Corporate Governance Policy » en date du 18 juillet 2018 présentée à l'occasion du Conseil du 22 octobre 2018.

La société BNP Paribas Antilles Guyane est ainsi amenée à compléter et tenir à disposition du Groupe le « Yearly Report » qui documente l'application des règles adoptées par le Groupe.

Le Président de séance demande donc au Conseil d'Administration de valider le « Yearly Report » 2023 de BNP Paribas Antilles Guyane tel qu'il est présenté.

*Cette décision est prise à l'unanimité des administrateurs présents.*

**8. Examen des conventions entrant dans le champ d'application des articles L. 225-38 et suivants du code de commerce**

Il n'a été conclu aucune convention réglementée ou courante au cours de l'exercice 2023.

*Les administrateurs en prennent acte.*

**9. Démission de Madame Natacha Aristide née Nazaire de son mandat d'administratrice et de ses fonctions de Directeur Général délégué et dirigeant effectif au sens de l'article L. 511-13 du Code monétaire et financier de la Société ;**

Madame ARISTIDE née NAZAIRE prend la parole et évoque 4 années intenses et passionnantes passées au sein de la filiale. Elle remercie son équipe pour la confiance accordée.

Le Président de séance la remercie également pour le travail effectué

- **Nomination de Madame Ségolène Mathis en qualité d'administratrice en remplacement de Madame Natacha Aristide née Nazaire**

Le Président de séance propose la candidature de Madame MATHIS en remplacement de Madame ARISTIDE née NAZAIRE. Elle a occupé, entre autres, les postes de Directrice d'un Centre d'Affaires à Paris, d'Expertise Comptable en Afrique et a suivi en janvier 2024 une formation d'administratrice.

*Les administrateurs valident la candidature de Madame MATHIS à l'unanimité.*

- **Nomination de Monsieur Raymond Michel en qualité de Directeur Général Délégué et dirigeant effectif au sens de l'article L. 511-13 du Code monétaire et financier de la Société, détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération**

Monsieur MICHEL a une expérience de 34 ans de BNP Paribas Retail. Il a également été Responsable Gestion et Responsable Ressources Humaines.

*Les administrateurs valident la candidature de Monsieur MICHEL à l'unanimité.*

#### **10. Situation des mandats des administrateurs et du Directeur Général**

Le Président de séance informe qu'il n'y a pas d'échéance de renouvellement de mandats.

*Les administrateurs en prennent acte.*

#### **11. Démission du co-commissaire aux comptes titulaire de la société Mazars SA ; proposition de nomination d'un nouveau co-commissaire aux comptes titulaire de la Société EY SA**

La société Mazars SA arrive à la limite du nombre d'années autorisé. Son mandat s'achève donc. L'augmentation conséquente de leurs honoraires demandée pour poursuivre leurs travaux ayant été rejetée par BNP Paribas Antilles Guyane, la société Mazars SA présente sa démission en tant que co-commissaire aux comptes titulaire.

Le Président de séance propose la société EY SA en remplacement de la société Mazars SA en tant que co-commissaire aux comptes titulaire.

*Les administrateurs acceptent à l'unanimité la démission de la société Mazars SA ainsi que la nomination de la société EY SA.*

#### **12. Proposition de nomination d'un nouveau co-commissaire aux comptes suppléant de la Société EY SA**

Le Président de séance propose la société Auditex comme co-commissaire aux comptes suppléant de la société EY SA.

*Les administrateurs acceptent à l'unanimité la nomination de la société Auditex.*

#### **13. Rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'article L. 225-184 du Code de commerce sur les options de souscription et d'achat d'actions**

Le Président de séance précise qu'il n'y a pas d'options de ce type.

*Les administrateurs en prennent acte.*

#### **14. Rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'article L. 225-197-4 du Code de commerce sur les attributions gratuites d'actions**

Le Président de séance précise qu'il n'y a pas d'options de ce type.

*Les administrateurs en prennent acte.*

#### **15. Préparation et convocation de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle**

Le Président de séance présente :

- L'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale
- Le projet de rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ne ce compris le rapport sur le gouvernement d'entreprises
- Le texte des projets de résolutions

Le Président de séance confirme que les documents ont été remis en prévision de la prochaine Assemblée Générale.

*Ce point est ratifié à l'unanimité des administrateurs présents.*

#### **16. Ratification des décisions excédant les pouvoirs délégués**

Monsieur MARTIN informe le Conseil d'Administration que la ratification des décisions excédant les pouvoirs délégués sera présentée lors de la prochaine réunion.

*Ce point est ratifié à l'unanimité des administrateurs présents.*

#### **17. Suivi des missions SF de l'Inspection Générale et suite du contrôle ACPR de 2019**

Monsieur MARTIN annonce que les efforts fournis depuis 3 ans ont permis d'obtenir une cotation satisfaisante qui permet la clôture de la dernière recommandation ouverte.

Aucune question.

*Le Conseil d'Administration prend acte de cette présentation.*

#### **18. Communication sur les suites de la mission d'Audit ACPR de 2019**

Monsieur MARTIN informe le Conseil d'Administration que le 09/01/2024, BNP Paribas Antilles Guyane a reçu de l'ACPR la lettre de clôture relative aux lettres de mise en demeure et de suite de la mission ACPR Antilles Guyane.

Le taux de traitement qualitatif de nos opérations remarquables est en hausse. Il faut garder la cadence.

Le Président de séance met l'accent sur l'énorme travail que cette mission d'inspection a engendré sur plusieurs années. Une mission qui ressort sans aucune recommandation.

*Le Conseil d'Administration prend acte de cette présentation.*

**19. Informations sur les incidents significatifs du risque opérationnel**

Monsieur MARTIN confirme que le phishing est le point essentiel des IH. En termes de volume, les IH augmentent mais diminuent du point de vue nombre. Il n'y a pas de fraude interne détectée sur la filiale.

Aucune question.

*Le Conseil d'Administration prend acte de cette présentation.*

**20. Rapports réglementaires**

Monsieur MARTIN informe le Conseil d'Administration que tous les rapports ont été réalisés en 2023.

Aucune question.

*Le Conseil d'Administration prend acte de cette présentation.*

**21. Plan de contrôle des chèques imposé par le règlement n° 2002-01 du 18 mars 2002 du Comité de la réglementation bancaire et financière**

Monsieur MARTIN informe le Conseil d'Administration que ce contrôle a été réalisé en octobre 2023.

Aucun commentaire n'est formulé.

*Le Conseil d'Administration prend acte de cette présentation.*

**22. Point sur l'actualisation du dispositif de lutte contre le blanchiment et sur le plan de remédiation**

Pour donner suite au congé de maternité de notre Directrice de programme PRC, Monsieur MARTIN informe qu'une remplaçante a été nommée pour accompagner les équipes lors de la migration vers SAB.

Concernant le Plan Global de Re certifications, au 31/12/2023, le taux de réalisation était de 91,6%, alors même que les services ont pratiquement été interrompus durant 2 mois pour cause de bascule. La totalité des dossiers a été traitée à fin février 2024.

Aucune observation.

*Le Conseil d'Administration prend acte de cette présentation.*

**23. Rapport annuel établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sur l'organisation des dispositifs de contrôle interne de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de gel des avoirs**

Madame CALLEGARI commente au Conseil d'Administration le rapport annuel 2023 sur l'organisation des dispositifs de contrôle interne de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de gel des avoirs, adressé en amont de la séance.

Une recommandation sur des écarts de cotation sur certains dossiers n'est pas encore clôturée.

Aucune question.

*Ce rapport est approuvé à l'unanimité des administrateurs présents.*

**24. Responsabilité des fonctions de contrôle périodique et permanent en matière de Lutte Contre le Blanchiment et Financement du Terrorisme (ci-après « LCB-FT ») au sein de BNP Paribas Antilles Guyane**

Des résultats en retrait dus à un problème d'archivage.

*Cette décision est approuvée à l'unanimité des administrateurs présents.*

**25. Information annuelle sur la mise en œuvre MIF2**

Madame CALLEGARI établit au Conseil d'Administration une synthèse de l'avancement du projet MIF 2. Les formations ont été réalisées à 98% au 31/12/2023.

Le Président de séance insiste sur le nombre important de clôtures de comptes. Le fonds de commerce référencé FDC 1000 est clôturé.

*Ce rapport est approuvé à l'unanimité des administrateurs présents.*

**26. Questions diverses**

Il n'y a pas de questions diverses.

## **27. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales**

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les publications et formalités prescrites par la loi.

*Cette décision est approuvée à l'unanimité des administrateurs présents.*

Le Président de séance fixe la prochaine réunion du Conseil d'Administration au 19 novembre 2024, à 14h00 (heure de Paris).

\*

\* \*

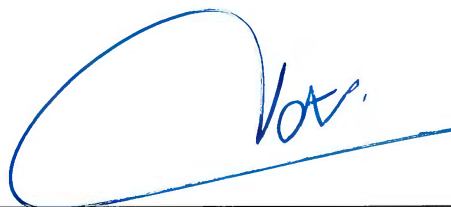
Constatant que l'ordre du jour est épuisé, le Président de séance remercie les participants de leur présence et lève la séance à 16h27 (heure de Paris).

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et un administrateur.



---

**Le Président de séance**  
Monsieur Vincent RUBINSTEIN



---

**Un administrateur**  
Monsieur Thierry MARTIN